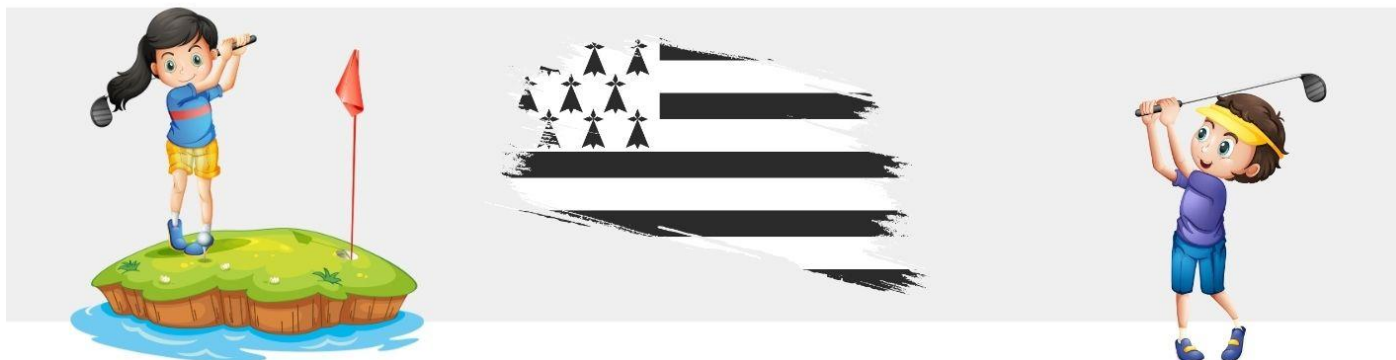




VADEMECUM LIGUE JEUNES 2026



Ligue de Bretagne de Golf
104 rue Eugène Pottier - 35000 RENNES
Retrouvez plus d'infos sur <https://liguebretagne-golf.org/>



SOMMAIRE

1. COORDONNÉES DE LA LIGUE ET DES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

2. SITE INTERNET DE LA LIGUE

3. RÈGLEMENT DES ÉPREUVES JEUNES DE LA LIGUE

4. ÉPREUVES JEUNES EN INDIVIDUEL

- 4.1. Filière Championnat de France Individuel Jeunes
- 4.2. Championnat de Bretagne Individuel Jeunes U10 / U12 / Benjamins / Minimes
- 4.3. Championnat de France U12 / Benjamins / Minimes
- 4.4. Championnat de Bretagne Individuel Pitch and Putt U11
- 4.5. Grand Ouest Kids Tour U12 – Bretagne / Pays de la Loire

5. ÉPREUVES JEUNES EN ÉQUIPES DE CLUBS

- 5.1. Challenge des Écoles de golf ffgolf/Colas
- 5.2. Championnat de France par équipes U16 Garçons
- 5.3. Championnat de France par équipes U16 Filles

6. ÉPREUVES JEUNES EN ÉQUIPES CD OU LIGUE

- 6.1. Interligues U12
- 6.2. Intercomités U10
- 6.3. Quadrangulaire U10

7. AUTRES INFORMATIONS

COORDONNÉES LIGUE DE BRETAGNE DE GOLF



LIGUE DE BRETAGNE DE GOLF
104 rue Eugène Pottier
35000 RENNES

Tél. 02 99 31 68 80
Email : contact@liguebretagnegolf.org
Site Internet : <http://liguebretagnegolf.org/>

Suivez-nous sur Instagram : @liguebretagnegolf ou Facebook : @LigueBretagneGolf

Secrétariat ouvert : Lundi, Mercredi, Vendredi de 8 h à 16 h, Mardi de 8 h à 12 h.

COORDONNÉES DES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

Comité Départemental du 22
Golf de la Baie de St Briec
Avenue des Ajoncs d'Or
22410 LANTIC
Email : golfcd22@gmail.com

**

Comité Départemental du 35
Ligue de Bretagne de Golf
104 rue Eugène Pottier
35000 RENNES
Email : golfcd35@gmail.com

**

Comité Départemental du 29
Golf de Carantec
Rue François de Kergrist
29660 CARANTEC
Email : cd29golf@gmail.com

Comité Départemental du 56
Golf de Val Quéven
5 Kerruisseau
56530 QUEVEN
Email : golfcd56@gmail.com

Sur le site de la Ligue :
www.liguebretagne-golf.org
onglet "Jeunes",
vous trouverez plusieurs informations
Calendrier
Documentations
Actualités Jeunes

The screenshot displays the website of the Ligue de Bretagne de Golf. At the top, there is a navigation bar with links for LIGUE, DÉPARTEMENTS, ADULTES, JEUNES (highlighted), PARAGOLF, BIEN-ÊTRE & SANTÉ, CALENDRIER, and DÉPARTS / RÉSULTATS. Below the navigation bar, a dropdown menu for 'JEUNES' is open, listing various categories such as 'Toutes les Actus Jeunes', 'Infos Jeunes CD22', 'Infos Jeunes CD29', 'Infos Jeunes CD35', 'Infos Jeunes CD56', 'Infos Jeunes Ligue', 'CRE - Centre Régional d'Entraînement', 'Documentations Jeunes et Parents', 'Grand Ouest Kids Tour (GOKT)', 'Grands Prix Jeunes de Bretagne', 'Ecoles de golf de Bretagne', 'Les Interligues U12', 'Golf Scolaire', and 'Biodiversité Junior'. The main content area features a large banner for 'GRAND PRIX JEUNES U12/10/08 MANS 24 Heures' and a section titled 'JEUNES' with a sub-header 'GPJ de Saint Cast – 7 et 8 2026 – Résultats'. There are also smaller images and text blocks related to the 'GOKT Les Ormes' tournament and the 'Ryder Cup d'hiver'.

REGLEMENT GENERAL DES EPREUVES JEUNES

Épreuve "non-fumeur" : Pendant un tour de toute compétition de jeunes, individuelle ou par équipes, il est interdit aux joueurs de fumer Voir § 1.2.2-5. Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect : voir § 1.2.2-3/14c.

Appareils de mesure de distance : L'utilisation des appareils de mesure de distance n'est pas autorisée lors des tours de compétitions. Son utilisation est autorisée lors de la partie de reconnaissance.

Pendant un tour, un joueur ne doit pas obtenir d'information provenant d'un dispositif électronique de mesure de distance, que cette mesure ait été faite par lui-même ou communiquée par tout autre personne.

Pénalité en Stroke play et Match Play :

1^{ère} infraction : pénalité générale

2^{nde} infraction : Disqualification

Les voiturettes et les autres moyens de transport ne sont pas autorisés dès la journée de reconnaissance officielle pour les joueurs et les accompagnateurs.: voir § 1.1-2 (4)

Chariot électrique : L'utilisation d'un chariot électrique n'est pas autorisée.

Cadets : Lors d'un tournoi exclusivement réservé aux jeunes (U21), les cadets ne sont pas autorisés. Exception : Pour les Internationaux de France U21 Filles (Trophée ESMOND et Claude Roger CARTIER, Coupe VILMORIN), les Internationaux de France U18 Garçons (Trophée Michel CARLHIAN et Trophée Pierre MASSIE) et les divisions / promotions U16 Filles et Garçons seuls les équipiers ou les compétiteurs sont autorisés à caddeyer.

Accompagnateurs, Parents, ... : Le fait de ne pas rester à une distance ne permettant de donner des conseils sera assimilée à une infraction au Code du comportement.

Celui-ci pourra être convoqué devant le Comité de l'épreuve qui pourra lui signifier de quitter le club. Pendant toute période d'entraînement, le code de comportement est en vigueur et les pénalités encourues s'appliqueront au prochain trou à jouer de la compétition. Le non-respect des règles d'entraînement spécifiées dans le Vadémécum sera considéré comme une faute de comportement.

Moyens de déplacements : Pendant tout le déroulement de ce championnat, les vélos ou tout autre moyen de déplacement sont interdits dans l'enceinte du golf pour les joueurs et les accompagnateurs.

Téléphone portable : Le joueur et le cadet sont autorisés à utiliser leur téléphone portable pour joindre le Comité de l'épreuve ou consulter le livescoring du tournoi. Tout autre utilisation du téléphone doit se faire dans le respect de la Règle 4-3 et du code de comportement.

CHERS PARENTS, N'OUBLIEZ PAS...

Ce n'est QUE du golf !

- Ce sont des enfants
- Ils jouent pour leur plaisir, pas le vôtre
- C'est leur partie
- Restez en dehors du jeu
- Vous n'êtes pas l'arbitre
- Gérez vos émotions
- Encouragez-les !



A scanner avec votre
smartphone pour
savoir comment
soutenir votre enfant



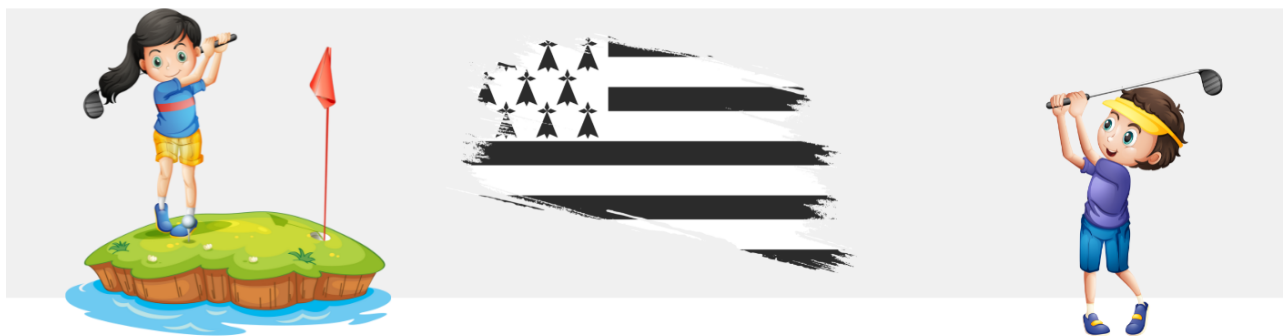
*"Je ne perds jamais,
soit je gagne, soit j'apprends."*

Nelson Mandela



Bonne partie les jeunes !





épreuves jeunes en individuel

FILIÈRE CHAMPIONNAT DE FRANCE DES JEUNES U14 – LIGUE BRETAGNE

Nom de l'étape	Mini-Tour/Finistours/Tour 35 et les Championnats Jeunes Départementaux	Championnat Régional Jeunes	Championnat de France (CFJ)
Catégories concernées	U12 / Benjamins / Minimes	U8 / U10 U12 / Benjamins / Minimes	U12 / Benjamins
LIEU	Comité Départemental	SAINT LAURENT	LYON GOUVERNEUR
Nombre de joueurs qualifiés pour l'étape suivante	Quotas communiqués en mai		
Date de l'épreuve	Plusieurs dates cf CD d'appartenance	13 et 14 juin 2026	U12 > 20 au 25 juillet Benjamins > 21 au 25 juillet
Critères de l'entrée dans le champ des joueurs	cf règlement de l'épreuve de chaque CD	Sélections Départementales	Chaque région obtient un nombre défini de places par catégorie + des places seront octroyées en fonction du classement au Mérite Jeunes

CHAMPIONNAT DE BRETAGNE INDIVIDUEL JEUNES

"Trophée Bertrand Tessier"

QUALIFICATIF POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE BENJAMINS/U12

SAMEDI 13 ET DIMANCHE 14 JUIN 2026 AU GOLF DE SAINT LAURENT

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète le règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne. Les conditions du règlement particulier de l'épreuve priment celles du règlement général.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Tous les joueurs et joueuses qualifié(e)s doivent être licencié(e)s de la Ligue de Bretagne de Golf et s'être acquitté(e) du Badge Fédéral 2026 à l'exclusion des Minimes et des U10/U8 du Critérium.

L'E.T.R se réserve le droit de qualifier un joueur qui n'aurait pas pu participer à une ou plusieurs épreuves, soit parce qu'il a joué une compétition golfique d'une catégorie supérieure (grand-prix, divisions adultes, etc...), soit pour une raison médicale justifiée et agréée par la commission sportive de la Ligue de Bretagne.

Le nombre total de joueuses et joueurs retenus sera limité à 120.

Les quotas prévisionnels de répartition entre les différents Comités Départementaux sont les suivants :

C.D	Critérium U8		Critérium U10		U12*		Benjamins		Minimes	
	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G
22	0	1	0	4	1	3	0	5	3	4
29	0	3	1	2	4	6	3	3	0	4
35	0	3	2	4	2	12	4	4	2	10
56	0	2	1	2	2	7	3	1	2	3
Σ	0	9	4	12	9	28	10	13	7	21

* Peut comprendre également des joueuses et joueurs U10 surclassés U12 en fonction de leurs performances.

Ils sont susceptibles d'être augmentés en fonction des performances réalisées et/ou des avis exprimés par les responsables départementaux et validés par la Commission Sportive de la Ligue.

FORME DE JEU

Minimes, Benjamins et U12 : Score maximum / 36 trous / 18 trous par jour

Critérium U10/U8 : Score maximum / 18 trous / 9 trous par jour

Catégories :

- Minimes garçons et filles nés en 2010 et 2011
- Benjamins et Benjamines nés en 2012 et 2013
- U 12 filles et garçons nés en 2014 et 2015 (et joueurs U10 surclassés U12)
- U 10 filles et garçons nés en 2016 et 2017
- U8 mixte nés et nées à partir de 2018

Distances de jeu préconisées : voir § 3-6-4 du Vade-mecum sportif fédéral de l'année en cours

Ordre de jeu : 1^{er} jour : par ordre croissant des index et par catégories
 2^{ème} jour : par ordre inverse des résultats du 1^{er} tour et par catégories

Classement : Addition des scores "Bruts" des 2 tours.

En cas d'égalité de score pour la 1^{ère} place, un play-off en « trou par trou » sera organisé.

En cas d'égalité pour la dernière place qualificative, un play-off en "trou par trou" sera organisé.

CONDITIONS PARTICULIERES

Épreuve « non-fumeur » : Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect : voir § 1.2.5

Chariots électriques et appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2.8

Dès la reconnaissance les voiturettes et autres moyens de transport sont interdits : voir § 1.2.4

Cadets : Pendant tout le déroulement de cette épreuve, les cadets ne sont pas autorisés.

Accompagnateurs : En dehors du Comité de l'épreuve et des suiveurs de partie habilités, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de clubs, etc. devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

En cas d'infraction au code du comportement par un spectateur, accompagnateur, parent, celui-ci pourra être convoqué devant le Comité de l'épreuve qui pourra, même en son absence, lui signifier de quitter le club. Cette décision sera notifiée au Directeur du club qui aura toute autorité pour la faire appliquer.

QUOTAS POUR LES CFJ BENJAMINS / U12

En complément des jeunes bretons déjà qualifiés via leur place au mérite, voici le nombre de places pour le CFJ :

Quota Benjamins : 1
Quota Benjamines : 2

Quota U12 Garçons : 6
Quota U12 Filles : 4

En cas d'égalité pour les dernières places qualificatives de chaque catégorie, un play off trou par trou sera organisé sur la boucle des trous 1,2,3 et 6.

ENGAGEMENT

Les inscriptions se font par l'intermédiaire du site internet de la Ligue www.liguebretagnegolf.org

DATE LIMITE : jeudi 4 juin à 23 h

Droit d'engagement : 20 € pour 2 x 18 trous et 10 € pour 2x 9 trous

Pour tout renseignement : contact@liguebretagnegolf.org



Fédération française de golf

Championnat de France U12
du 20 au 25 juillet 2026 au Golf de Lyon Gouverneur

Championnat de France Benjamins
du 21 au 25 juillet 2026 au Golf de Lyon Gouverneur

Suite au Championnat de Bretagne ou la qualification via le Mérite Jeunes (pour une partie du champ des Benjamins et des U12), la Ligue vous enverra un lien pour pouvoir procéder à l'inscription en ligne du qualifié sur le site de la ffgolf.



Championnat de France Minimes
du 17 au 20 octobre 2026 au Golf de Biarritz

Championnat de France Minimes Filles
du 17 au 20 octobre 2026 au Golf du Grand Saint Emilionnais

CHAMPIONNAT DE BRETAGNE PITCH AND PUTT U11

SAMEDI 17 OCTOBRE 2026 AU GOLF DE BADEN

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète le règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne de l'année en cours. Les conditions de ce règlement particulier priment celles du règlement général.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Chaque département sélectionne XX joueurs dont minimum 2 joueuses¹ né.e.s à partir de 2015
- Pas de limite d'index.
- Drapeau blanc minimum

¹ recommandation d'avoir au moins deux joueuses. L'absence de joueuses n'influe pas sur la participation des garçons.

FORME DE JEU

L'épreuve se déroulera sur le Pitch & Putt du Golf de Baden

Score maximum* / 2 x 9 trous

** Quand on a réalisé 7 coups et que le trou n'est pas fini, on relève la balle et on note 8.*

Classement Brut Garçons U11 et Classement Brut Filles U11 des 2 tours cumulés.

En cas d'égalité pour la première place, play-off en trou par trou.
Pour les autres places, départage suivant le logiciel RMS.

Repères de départs : commun pour les garçons et les filles
parcours Pitch & Putt

Ordre des départs :

- Les départs seront organisés de façon à faire jouer, si possible, des joueurs des différents départements dans la même partie.

ENGAGEMENT

La liste des qualifiés qui participeront devra être envoyée au secrétariat de la Ligue par chaque Comité Départemental pour le Mercredi 7 octobre.

REMISE DES PRIX

Remise des prix 30 minutes après la fin de l'épreuve au Club House du Golf.

GRAND OUEST KIDS TOUR 2026

Circuit interrégional Bretagne-Pays de la Loire

PLUSIEURS ÉPREUVES TOUT AU LONG DE L'ANNÉE POUR LES POUSSINS - U10 - U8

La participation aux épreuves du Circuit permet de gagner des points sous réserve d'y adhérer.



Un classement est établi et une remise de prix est organisée lors de la dernière épreuve du calendrier.

Toutes les informations sont disponibles sur la page dédiée du site de la Ligue : <https://liguebretagne-golf.org/grand-ouest-kids-tour-gokt/>



GRAND PRIX JEUNES (GPJ) et autres épreuves

PLUSIEURS ÉPREUVES TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

- Les Grands Prix Jeunes

Les Ligues organisent plusieurs Grands Prix Jeunes sur 36 trous en score maximum. Ces compétitions sont ouvertes aux joueurs de toutes les Ligues (Minimes, Benjamins, U12) qui ont le niveau pour y participer. Ces compétitions permettent également de marquer des points pour le classement français (Mérite National Jeune). Pour y participer, le Badge Fédéral est obligatoire. Il est valable pour l'année civile et s'achète via son Club ou via son Espace Licencié (40 €). Par ailleurs, ce dernier est également demandé pour le Championnat de Bretagne Individuel Jeunes.

Il est important de lire le règlement de l'épreuve du GPJ afin d'avoir toutes les informations pour savoir comment s'inscrire, la catégorie d'âge acceptée, ...

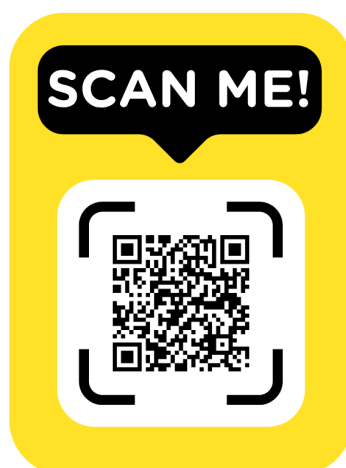
- Les Grands Prix Jeunes Majeur U14 / Grand Prix National U12

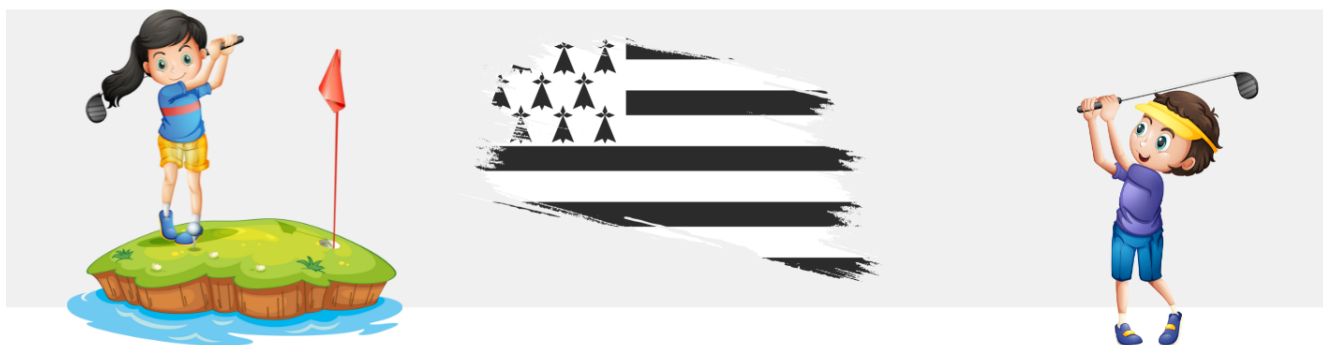
Il existe également les Grands Prix Jeunes Majeur U14 et les Grands Prix National U12 qui sont organisés par la ffgolf. Les conditions pour pouvoir les jouer sont plus exigeantes que pour un Grand Prix Jeunes normal. La catégorie Minimes n'est pas concernée. Les inscriptions se font 1 mois avant la date de l'épreuve via le site de la ffgolf (<https://www.ffgolf.org/Jouer/Inscriptions-Entry-forms>)

- Autres épreuves

D'autres épreuves jeunes fédérales individuelles existent. Un niveau de jeu est exigé. Les règlements de ces épreuves sont disponibles dans le vadémécum fédéral (à retrouver sur le site de la Ligue : <https://liguebretagnegolf.org/documentations-jeunes-et-edg/>)

Retrouvez les liens pour les différents Calendriers Jeunes CD, Ligue, National et International





épreuves jeunes en équipes de clubs



challenge des écoles de golf

Le Challenge national des écoles de golf a été créé en octobre 2020 en remplacement du mérite "espoirs" des écoles de golf. Il s'adresse uniquement, au sein des écoles de golf, aux joueurs de 16 ans et moins et de plus de 20 d'index. Le critère pris en compte pour ce classement n'est pas le niveau de jeu des joueurs mais le dynamisme de l'école de golf, par l'organisation d'animations ou de compétitions, y compris au niveau départemental ou au sein des ligues.

L'objectif prioritaire du Challenge était d'augmenter la participation des jeunes aux compétitions. Le principe : des classements reflétant le dynamisme des différentes écoles.

La 1^{ère} étape pour obtenir des points l'EDG doit mettre à jour sa liste de joueurs en se rendant sur Extranet, dans le tableau de bord de leur structure.

Puis, l'EDG doit organiser des compétitions, ... et inciter ses élèves à participer aux animations et compétitions proposées par le Comité Départemental, la Ligue, ...

Une dotation financière récompensera les 3 premières écoles de golf du Classement régional au 31 août 2026.

Dotations financières :

1^{er} : 850 €

2^{ème} : 550 €

3^{ème} : 300 €

INTERCLUBS PAR EQUIPES
2EME DIVISION NATIONALE U16 GARÇONS

Du 11 au 14 juillet au Golf National
Baden, Dinard, Lanniron Quimper et St Malo

INTERCLUBS PAR EQUIPES
3EME DIVISION NATIONALE U16 GARÇONS

Du 11 au 14 juillet au Golf d'Omaha Beach
**Baie de St Brieuc, Cap Malo, La Freslonnière,
Pléneuf Val André, St Laurent**

PROMOTION U16 GARÇONS

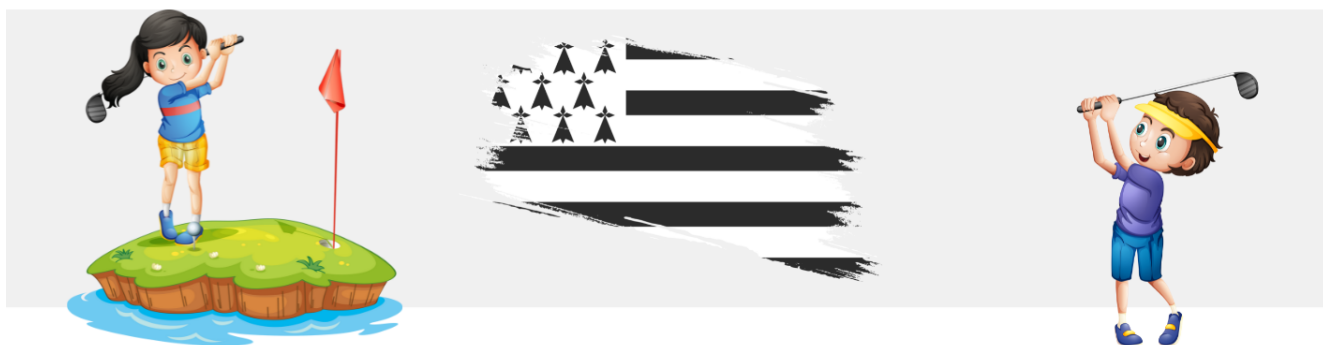
DU 11 AU 12 JUILLET
PROMOTION INTER RÉGIONALE
AU GOLF DE CARQUEFOU

INTERCLUBS PAR EQUIPES
2ème DIVISION NATIONALE U16 FILLES

DU 11 AU 13 JUILLET – ORLEANS LIMERE
Baden et Cicé Blossac

PROMOTION U16 FILLES

DU 11 AU 13 JUILLET
PROMOTION A AU GOLF D'ISABELLA
PROMOTION B AU GOLF D'ALBRET



épreuves jeunes en équipes de CD ou Ligue

INTERLIGUES U12

21 AU 24 OCTOBRE 2026 - GOLF NATIONAL

En septembre, 10 joueurs (dont 4 filles à minima) sont sélectionnés pour représenter la Bretagne lors des Interligues U12 organisées la 1^{ère} semaine des vacances de la Toussaint.

La sélection est réalisée par l'équipe technique régionale en prenant en compte plusieurs critères (moyenne strokeplay, participation aux compétitions, comportement, ...).

Un stage de préparation avec l'équipe est généralement organisé en septembre.



Interligues 2025 – 5^{ème} place

INTERCOMITÉS U10

SAMEDI 31 OCTOBRE 2026 AU GOLF DE CARHAIX

Chaque département présente une équipe composée de 4 garçons et 2 Filles U10.

Formule Greensome Match Play

3 rencontres de 9 trous

Accueil au Golf vers 9 h.

- Echauffement : 9 h/10 h
- Tour 1 shot-gun : 10 h/12h
- Pause repas : 12 h/13 h
- Tour 2 shot-gun : 13 h/15 h
- Tour 3 shot-gun : 15 h/17 h
- Debriefing : 17 h/17 h 30



Gagnant 2025 – CD29

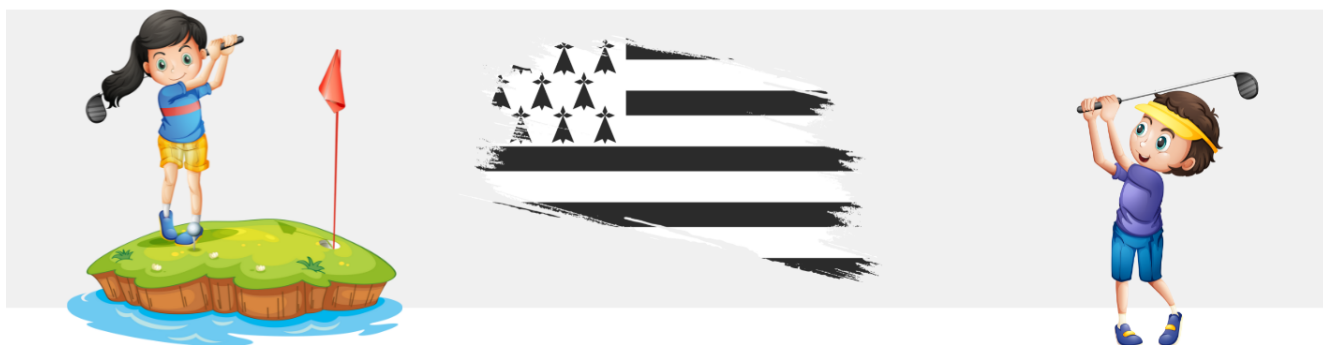
QUADRANGULAIRE U10
SAMEDI 21 ET DIMANCHE 22 NOVEMBRE 2026 AU GOLF D'OMAHA BEACH

Rencontre avec les Ligues de Normandie, Pays de la Loire et Centre Val de Loire.

Les membres de l'équipe Bretonne sont sélectionnés au moment de l'Intercomités U10.



Edition 2025



autres informations

1.3.1-2 FICHE D'URGENCE MEDICALE

OBLIGATOIRE SI LE MINEUR N'EST PAS ACCOMPAGNE PAR UN DE SES REPRESENTAUX LEGAUX

Je soussigné(e)/nous soussignés (nom et prénom des représentants légaux ou du représentant légal) :

.....

Domicilié(e)(s) au :

.....

Autorise (ent) les membres de l'encadrement administratif et/ou technique du Club/Ligue/ Comité Départemental de à prendre toutes dispositions en cas de maladie ou d'accident et notamment à avertir les services de secours d'urgence afin que le joueur mineur (nom et prénom) né(e) le soit orienté(e) vers la structure hospitalière la mieux adaptée.

Le Club/Ligue/Comité Départemental de s'efforcera de prévenir les représentants légaux ou le représentant légal dans les meilleurs délais aux numéros suivants :

N° de téléphone domicile :

N° de portable de la mère :

N° de téléphone du travail de la mère :

N° de portable du père :

N° de téléphone du travail du père :

N° de téléphone le cas échéant d'une personne susceptible de vous prévenir :

Observations éventuelles : (traitements médicaux, allergies, autres observations utiles.)

.....

Fait à le en deux exemplaires originaux.

Signature du représentant légal /des représentants légaux

NUMEROS UTILES :

La Commission Médicale ffgolf : Tél : 01 41 49 77 55

medecin.federal@ffgolf.org

SAMU : 15 ou le SMUR le plus proche

Centre Antipoison (PARIS) : 01 40 05 48 48

Pompiers : 18

PRÉLÈVEMENT NÉCESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE LORS D'UN CONTRÔLE ANTIDOPAGE CONCERNANT LES MINEURS OU LES MAJEURS PROTÉGÉS

L'article R 232-52 du Code du Sport prévoit que les prélèvements effectués dans le cadre d'un contrôle antidopage nécessitant une technique invasive (prélèvements sanguins ou de phanères) ne peuvent être effectués par le préleveur qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal du mineur ou majeur protégé.

Le même article précise que « L'absence d'autorisation est constitutive d'une soustraction au prélèvement d'un échantillon au sens du 1° de l'article L. 232-9-2 » susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de participer à une compétition pour une durée de deux ans.

La ffgolf invite ses Clubs, lors de la prise ou du renouvellement de licence, à soumettre les parents des mineurs concernés à la signature de cette autorisation.

Les athlètes mineurs devront lors de tout déplacement (stage, compétition) être munis de cette autorisation (originale ou copie) pour, le cas échéant, la présenter aux préleveurs. Les Clubs, Liges Régionales et Comités Départementaux sont invités à disposer d'une copie de ce document lorsqu'ils accompagnent les sportifs sur ce type de manifestation.

Lorsqu'ils sont sur les lieux de compétitions ou de stages, les représentants légaux peuvent aussi signer l'autorisation.

Les licenciés ffgolf mineurs participants aux compétitions du calendrier national, grand prix, compétitions de Liges et Comités Départementaux ainsi que les joueurs membres des Pôles sont les plus ciblés par ce type de contrôle.

Références légales :

Article R232-52 Code du Sport :

La personne chargée du contrôle vérifie, par tout moyen, l'identité du sportif contrôlé, au besoin avec l'assistance notamment :

-du délégué antidopage prévu à l'article L. 232-14 ou d'une personne désignée par la fédération en cas d'absence de désignation d'un délégué antidopage ou d'inexécution de sa part de l'obligation mentionnée à l'article R. 232-60 ;

-de l'organisateur de la compétition ou de la manifestation ;

-de l'escorte prévue à l'article R. 232-55.

Si le sportif contrôlé est un mineur, tout prélèvement nécessitant une technique invasive ne peut être effectué qu'au vu, outre de l'autorisation de l'intéressé lui-même, d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. Si le sportif contrôlé est un majeur protégé et que la réalisation d'un tel prélèvement entre dans les catégories d'actes pour lesquelles l'intéressé bénéficie de l'assistance de la personne chargée de sa protection dans les conditions de l'article 459 du code civil, ce prélèvement ne peut être réalisé qu'au vu d'une autorisation écrite de cette personne remise dans les mêmes conditions. L'absence d'autorisation est constitutive d'une soustraction au prélèvement d'un échantillon au sens du 1° de l'article L. 232-9-2.

**AUTORISATION PARENTALE : PRÉLÈVEMENT NÉCESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE LORS D'UN
CONTRÔLE ANTIDOPAGE CONCERNANT LES MINEURS OU LES MAJEURS PROTÉGÉS
(En application de l'article R. 232-52 du code du sport)**

Je soussigné(e) (Nom Prénom) :

Agissant en qualité de père, mère ou **représentant légal de l'enfant mineur ou du majeur protégé** :
(Nom Prénom de l'enfant) :

.....

Autorise tout préleveur, agréé par l'Agence Française de lutte contre le dopage ou missionné par la fédération internationale, dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur ou le majeur protégé :
(Nom et Prénom de l'enfant) :

.....

Ce document devra être présenté au préleveur lors d'un contrôle antidopage invasif.

Il est valable pour la saison sportive 20

Fait à, le

Signature :

« Article R. 232-52 du code du sport :

Si le sportif contrôlé est un mineur, tout prélèvement nécessitant une technique invasive ne peut être effectué qu'au vu, outre de l'autorisation de l'intéressé lui-même, d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. Si le sportif contrôlé est un majeur protégé et que la réalisation d'un tel prélèvement entre dans les catégories d'actes pour lesquelles l'intéressé bénéficie de l'assistance de la personne chargée de sa protection dans les conditions de l'article 459 du code civil, ce prélèvement ne peut être réalisé qu'au vu d'une autorisation écrite de cette personne remise dans les mêmes conditions. L'absence d'autorisation est constitutive d'une soustraction au prélèvement d'un échantillon au sens du 1° de l'article L. 232-9-2.

L'absence d'autorisation parentale, lors d'un contrôle antidopage invasif, est constitutive d'un refus de se soumettre à ce contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires à son égard (deux ans de suspension de compétition).

L'original ou une copie doit être conservé par le joueur mineur et devra être présenté, le cas échéant, au préleveur. Une copie doit être transmise au Club du joueur ainsi qu'à sa Ligue d'appartenance.